

## Commission "Sécurité Environnement" du zoning de TERTRE-HAUTRAGE-VILLEROT

### PROCES VERBAL

REUNION DU 19 MAI 2022

Gpr,Lqu,Dpo

#### Invité(s):

##### **Présentation IDEA**

Monsieur Jean-Michel Dols – Administrateur - DOLTEC SRL

Monsieur Yannick HABRAN – IDEA

Monsieur Grégory VANDERWALE -IDEA

#### Présents:

Madame Arielle LELEUX, ADMINISTRATION COMMUNALE Eco-Conseillère - TERTRE

Monsieur Stefaan VERSCHUERE, COMFORT ENERGY Directeur Général - HASSELT

Monsieur Frédéric ERGOT, DIRECTION DES RISQUES CHIMIQUES - BRUXELLES

Monsieur Olivier JENART, RENEWI BELGIUM SHEQ Advisor - VILLEROT

Madame Anne-Marie BERTONI, LES TROUS VERTS Effectif - VILLEROT

Madame Geneviève FINET, I.D.E.A. Directrice Infrastructures Economiques - MONS

Monsieur Damien POTTIEZ, SOS HAUTRAGE ET ENVIRONS Effectif - HAUTRAGE

Monsieur Guy LELOUX, BAUDOIR

Monsieur Damien DEGAND, Riverain - HAUTRAGE

Madame Graziella STINCHEDDU-GILMONT, Riveraine - VILLEROT

Monsieur Christophe LEFEBVRE, LES TROUS VERTS Effectif – HAUTRAGE

Monsieur Géry PRIMOSIG, D.P.A.- S.P.W. Attaché qualifié - MONS

Monsieur Vincent BURTON, YARA Tertre S.A. Environmental Manager – TERTRE

Monsieur Jean-Paul RENIER, ADMINISTRATION COMMUNALE Planu Saint-Ghislain - TERTRE

Madame Laëtitia QUENON, PROVINCE DE HAINAUT Dir-Info - MONS

Monsieur Michel WARZEE, YARA Tertre S.A. Plant Manager - TERTRE

Monsieur Nicolas BIAMONT, OILCO Directeur Général - HAUTRAGE

Monsieur Jelle DE BRUYCKER, DOW-POLYOL BELGIUM B.V.B.A. Site Leader – TERTRE

Monsieur Jean Christophe GRIGNARD, Cellule Environnement Hainaut Développement -  
Province du Hainaut, Président.

#### Excusés:

Monsieur Rudy BUREAU, ADMINISTRATION COMMUNALE Echevin - SIRAUT

Monsieur Jean-Luc COLLARD, RENEWI BELGIUM Site Manager - VILLEROT

Monsieur Claude RIFAUT, ADVACHEM Directeur - TERTRE

Madame Marina MICHELON, Riveraine - TERTRE

Monsieur Julien HULOT, BUREAU D'ETUDES IRCO Consultant – NAMUR

Madame Gaëlle HUBERT, PRINCE ERACHEM Responsable environnement - SAINT-GHISLAIN

Monsieur Pascal VANHAMME, PRINCE ERACHEM Plant Manager - SAINT-GHISLAIN

## **Premier point:**

### **Accueil, approbation du procès-verbal de la réunion précédente**

Le président ouvre la séance et signale les personnes excusées.

En l'absence de remarque, le procès-verbal de la réunion du 24/03/2022 est approuvé et peut être rendu public sur le site de la Ville.

Il souhaite la bienvenue à Monsieur Nicolas BIAMONT – qui reprend la direction générale de Oilco suite au départ en retraite de Monsieur LONGUESPE.

Il signale que Monsieur GREGOIRE prend sa retraite et qu'il sera remplacé pour Hainaut Tanking dans la liste de distribution par Madame Isabelle LENEL, Responsable Commerciales et administrative et Monsieur Jérôme LERAT, Responsable technique pour HAINAUT TANKING TERTRE.

Il souhaite la bienvenue aux invités de l'IDEA et à Monsieur DOLS, qui présentent ce jour, à la demande de Madame FINET, dans le cadre de l'Ecozoning – les résultats de l'étude sur la centrale vapeur (IDEA).

Pour mémoire le calendrier 2022 des réunions est le suivant:

**-le jeudi 15 septembre à 18 heures** Salle Communale, Rue du Presbytère, 10 à 7334 VILLEROT.

**-le jeudi 15 décembre à 18 heures** Salle Communale, Rue du Presbytère, 10 à 7334 VILLEROT.

Après un tour de table de présentation, l'assemblée aborde l'ordre du jour de la réunion dans l'ordre suivant :

1. Accueil: présences, approbation du procès-verbal de la réunion précédente, calendrier des réunions;
2. 2.1 Dossier Ecozoning – Présentation des résultats de l'étude sur la centrale vapeur (IDEA).  
2.2 Point sur les exercices Seveso – Zoning de Tertre Hautrage Villerot (Bureau de sécurité de la Province de Hainaut) en ce compris les premiers éléments de débriefing à chaud de l'exercice BOREX.
3. Dernière nouvelles, autorisations, projets, incidents, nuisances
4. Fonctionnement, prochain ordre du jour
5. Divers

Communication générale – Dans le cadre du suivi des travaux de la Commission et pour votre parfaite information, vous trouverez la brochure Sanisol en annexe 4 du présent procès-verbal. Ce projet avait déjà été évoqué dans le cadre de cette Commission par le Docteur Gosselin lors de sa présentation du 28/02/2019.

## **Deuxième point:**

### **2.1 Dossier Ecozoning – Présentation des résultats de l'étude sur la centrale vapeur (IDEA).**

Monsieur DOLS présente les résultats de l'étude sur la centrale vapeur (IDEA)...réalisée dans le cadre de l'Ecozoning.

La présentation est jointe en annexe 1 à l'attention des membres de la commission.

La présentation claire et didactique ne suscite pas de remarque particulière, ni de question.

Le président remercie le(s) intervenant(s) pour leur présentation. Ce(s) derniers quitte(nt) la séance.

**Deuxième point:**

**2.2 Point sur les exercices Seveso – Zoning de Tertre Hautrage Villerot (Bureau de sécurité de la Province de Hainaut) en ce compris les premiers éléments de débriefing à chaud de l'exercice BOREX.**

Madame QUENON explique le contexte général des exercices Seveso réalisés récemment dans le zoning de Tertre Hautrage Villerot.

Après cette contextualisation, elle détaille le scénario de l'exercice BOREX.

Cet exercice de grande ampleur (simulation d'un accident ayant un impact sur un site Seveso) s'inscrit dans les obligations du Gouverneur de rédiger un plan particulier d'urgence et d'intervention pour chaque entreprise Seveso Seuil haut et de le tester tous les 3 ans.

Cet exercice avait pour but de tester différents objectifs. En termes d'information à la population /Communication, ces objectifs étaient les suivants :

- Tester l'alerte à la population via le système Be-alert de manière réelle auprès des citoyens de l'entité de St Ghislain, inscrits à l'outil;
- Gérer le flux d'information vers la population et la presse au fur et à mesure de l'accident simulé (de manière fictive pour les réseaux sociaux et les médias);
- Tester le plan mono disciplinaire D5 (qui concerne la communication de crise) au niveau Provincial en ce compris l'articulation avec la ville de Saint-Ghislain ;

La présentation sera jointe en annexe 2 à l'attention exclusive des membres de la commission, et ce dès réception.

Elle précise encore que l'exercice multidisciplinaire qui s'est tenu sur le site d'ADVACHEM le mardi 15 mars, regroupait plusieurs disciplines (services de secours, services de police, ...) et avait pour objectif de parfaire la coordination multidisciplinaire. Cet exercice coordonné par le fédéral était à diffusion restreinte à la demande de la Police Fédérale (les autorités ont été informées ainsi que les entreprises voisines).

Le second exercice intitulé « BOREX » s'est déroulé le 10 mai 2022 sur le même site. A la base il s'agissait d'un seul et unique exercice qui pour des raisons pratiques a été dissocié de l'exercice réalisé le 15 mars 2022. L'un étant géré par la police Fédérale, l'autre géré au niveau Provincial par le Bureau de sécurité du Gouverneur du Hainaut.

S'agissant d'une première présentation succincte reprenant les premiers éléments de

débriefing à chaud et sachant que le débriefing à froid de l'exercice BOREX n'a pas encore eu lieu, Madame QUENON propose d'y revenir plus en détail lors de la prochaine réunion prévue le 19/09/2022. Pour ce faire, un point spécifique sera inscrit à l'ordre du jour.

Il est demandé aux membres de l'assemblée de rester discret et de ne pas diffuser l'information à ce stade.

Madame QUENON aborde succinctement l'incident NOURYON (Ex-AKZO) dont vous avez reçu par courriel pour information les communiqués de presse des services du Gouverneur.

Il est précisé préalablement que les aspects spécifiques à NOURYON dépassent le cadre de la Commission "Sécurité Environnement" du zoning.

Divers échanges s'ensuivent concernant notamment la communication et la distance / durée d'intervention de la protection civile.

En réponse aux riverains et à certains membres de la Commission concernant la protection civile, il est rappelé par Madame QUENON que la décision de supprimer la caserne de Ghlin avait été prise par le Ministre compétent de l'époque à savoir Monsieur Jan JAMBON.

En ce qui concerne la communication en général, les échanges et les points d'attentions soulevés se synthétisent comme suit :

Les riverains attirent l'attention sur l'absence de communication via Be-alert ou via d'autres canaux de diffusion, d'une information sur la situation de NOURYON dans les premières heures.

Monsieur LELOUX indique qu'il aurait souhaité savoir rapidement si la colonne de fumée visible de loin représentait un danger ou pas pour les riverains et savoir que faire.

Sachant que la situation (NOURYON) ne constituait pas un danger pour la population, une discussion s'ouvre sur la pertinence ou pas de la diffusion d'une information et/ou d'une communication rassurante, notamment via Be Alert. Considérant que la situation ayant été rapidement sous contrôle, l'utilisation de Be-alert ou d'autres médias pour une communication n'aurait-elle pas été susceptible de générer à contrario des inquiétudes ? Lors de l'incident NOURYON, il a été décidé de communiquer via Communiqué de presse (envoyé vers la presse, par définition, et relayé via les réseaux sociaux officiels du Gouverneur à savoir : <https://www.facebook.com/securiteprovincehainaut> )

Concernant l'exercice BOREX, Madame FINET n'étant pas chez elle et donc dans l'impossibilité de fermer les portes et fenêtres de son domicile, aurait souhaité recevoir à la suite des informations sur « que faire après ». Ventiler par exemple ?

Madame QUENON prend note des remarques et des questions qu'elle répercutera lors des débriefings à venir, et ce dans un souci d'amélioration continue.

Le président remercie madame QUENON pour son intervention et ses explications. Comme sollicité par cette dernière, un point spécifique sera inscrit à l'ordre du jour de la réunion du 19/09/2022.

### Troisième point:

#### Dernières nouvelles: autorisations, projets, incidents, nuisances

La note habituelle est remise en séance et annexée au présent procès-verbal à l'attention des membres du comité (annexe 3) – Les différentes contributions sont compilées ci-dessous :

#### **-Pour ADVACHEM**

La contribution pour ADVACHEM de Monsieur RIFAUT (excusé) est reprise ci-après.

- **Production :**

*Nos process (DB Western et Perstop) sont au maximum de leur capacité. Notre niveau des ventes pour les résines est  $\pm$  20% inférieur à notre capacité de production. Les ventes de formaldéhyde, d'engrais foliaire liquide et d'UFC saturent notre bilan de production. Des ventes sont refusées suite à l'arrêt depuis le 21 novembre 2021 de la nouvelle unité (MyP) toujours problématique.*

- **Travaux :**

*Le nouveau stockage suite à l'installation de deux nouvelles unités d'osmose inverse a été mis en place le 14 avril. Nous attendons les offres pour les connexions et estimons une mise en service pour le mois de juillet. Le positionnement sur site de la station d'embouteillage pour l'engrais est en redéfinition. La fin du démantèlement des anciens stockages de formaldéhyde est prévue pour fin mai. Une nouvelle cuve a été placée pour le stockage des eaux de l'unité de résines échangeuses d'ions pour le traitement du formaldéhyde. La seconde cuve ayant été endommagée lors du transport est retournée en atelier pour réparation. Nous estimons un placement pour juin.*

- **Environnement :**

*Nous avons été contactés par un riverain pour une nuisance olfactive. Un signalement a également été complété par le même riverain auprès du poste de garde Prince Corp. Pour rappel, l'analyse semestrielle 2022 des rejets gazeux a été réalisée sur les unités DB Western et Pestorp et est en adéquation avec nos autorisations. Les contrôles légionnelles des tours de refroidissement ont montrés des dépassements sur 2 tours ces derniers mois. Les modalités de traitement telles que décrites dans notre permis ont été réalisées. Diverses actions ont été réalisées dont suppression des bras morts et une maintenance plus poussée des filtres à sable avec vérification des séquences automatiques de gestion. Des prélèvements à intervalle régulier ont été effectués dont notamment aujourd'hui car les valeurs ne sont pas en deca de 1000 unités formant colonie par litre d'eau. Inspection SEVESO ce mardi 3 mai. Nous continuons la mise en place des diverses actions liées aux inspections SEVESO et DPC. Nous attendons un retour des autorités de notre dossier : évaluation du risque sismique - sélection des installations.*

- **Autres :**

*H&S : 1 accident : chauffeur de la société Bossman*

*Un exercice multidisciplinaire BOREX s'est tenu sur notre site le mardi 10 mai. Celui-ci regroupait plusieurs disciplines (services de secours, services de police,...) et avait pour objectif de parfaire la coordination multidisciplinaire. Cet exercice nous a permis de tester notre plan interne de sécurité.*

#### **-Pour OILCO - DE KEGEL ENERGIE S.A. - COMFORT ENERGY (anciennement WOS)**

Messieurs BIAMONT et VERSCHUERE présentent respectivement la note pour OILCO et DE KEGEL ENERGIE S.A. - COMFORT ENERGY.

- **Oilco :**

Octroi de l'extension du permis d'environnement : ajout de code déchets et augmentation des capacités de stockage. Mise à jour des conditions particulières de gestion des déchets.

Suivi du plan d'action établi suite à l'audit environnemental et prise en compte des nouvelles conditions du permis.

Modification de la fréquence d'échantillonnage des piézomètres : adaptation des conditions particulières du permis à introduire prochainement (article 65).

Pas d'accident

- **De Kegel Energy :**

Pas d'exploitation actuellement.

Organisation des prélèvements pour le contrôle des eaux en sortie du séparateur d'hydrocarbures.

Nouveau cautionnement constitué et libération ancien cautionnement en instruction (visite DPC prévue fin juin)

Pas d'incident.

Projet d'Assainissement : en discussion avec les autorités, dont l'ISSEP concernant une phase pilote sollicitée.

Monsieur PRIMOSIG précise concernant OILCO qu'il s'agit bien pour la procédure à venir d'un article 65 à savoir la modification des conditions particulières du permis et non un nouveau permis.

Plus de questions ou de remarques.

**-Pour DOW – POLYOL BELGIUM –** Note non communiquée.

Monsieur DE BRUYCKER détaille la note pour DOW – POLYOL BELGIUM :

- **EHS :**

Il n'y a pas eu d'incident, aucun déversement et aucun incident de sécurité process.

Un grand effort est en cours pour construire un nouveau parking pour les camions avec le but d'éviter de garer en marche arrière. Préparation est en cours pour migrer le système de Process Control – le RTO est prévu pour Avril 2023.

On a eu un évènement en avril avec la panne majeure. Une réunion pour enquêter l'incident avec Elia et Yara est planifié pour la semaine prochaine.

La préparation pour l'arrêt technique en juin (10- 27 juin) 2022 est en cours.

- **COVID-19 :**

Pas d'arrêt d'activité, pas de chômage économique.

- **Production :**

Notre fiabilité est haute et stable pour le Polyol. Les résultats liés à notre fiabilité de l'usine restent en ligne avec les objectifs.

La demande en polyol a été très forte. Pour la suite nous estimons une demande forte pour le 2ieme trimestre et pour le restant de cette année.

Les résultats financiers du groupe Dow pour le premier trimestre, sont très bons résultats.

Pas de question ou de remarque concernant ce qui précède.

**-Pour RENEWI BELGIUM**

Monsieur JENART présente pour RENEWI la note reprise ci-après.

- **Sécurité**

Pas d'accident sur le site depuis la dernière réunion

- **Environnement**

Suite à l'envoi de notre PISOE, le DPC nous a adressé un avertissement relatif au dépassement des limites de certains paramètres des eaux de rejet de notre site. Celles-ci sont constituées uniquement des eaux de ruissellement et domestiques.

Un plan d'action nous a été demandé pour redescendre sous ces limites. Des mesures ont déjà été prises sur site, Nous attendons les prochaines pluies significatives pour refaire une analyse et ainsi évaluer l'efficacité de ces mesures.

Analyse des eaux souterraines : aucun écart n'a été constaté par rapport à la précédente campagne. Les paramètres mesurés sont globalement stables depuis 7 ans. Cela signifie que les activités du site ne génèrent pas d'impact négatif sur le sol.

- **Exploitation / projet**

Nos activités déchets médicaux ne subissent plus les contaminations COVID 19. La situation est revenue à la normale.

Les activités des entreprises en terme de déchets chimiques reviennent elles-aussi à leur niveau d'avant COVID 19.

Les travaux de réfection du hall de stockage se poursuivent.

Pas de question ou de remarque concernant ce qui précède.

Monsieur JENART indique qu'il est appelé à occuper de nouvelles fonctions sur d'autres sites et qu'il s'agit de sa dernière participation à la - Commission "Sécurité Environnement" du zoning.

Le président, au nom de l'assemblée, le remercie pour sa participation proactive et son implication au sein de la Commission "Sécurité Environnement" du zoning de TERTRE-HAUTRAGE-VILLEROT et lui souhaite bonne continuation dans ses nouvelles fonctions.

### **-Pour PRINCE MINERALS**

Madame HUBERT et Monsieur VANHAMME sont excusés. La contribution pour PRINCE MINERALS ADVACHEM est reprise ci-après :

- **Groupe**

Prince a entamé un processus d'acquisition de la société Ferro Corporation et de fusion avec la société Chromaflo Technologies fin 2020.

Ce processus s'est achevé le 21 avril 2022 avec la création d'un nouveau groupe appelé Vibrantz Technologies.

Cette évolution résulte en une augmentation significative des activités et des secteurs de vente et crée également de nouvelles opportunités de croissance.

Le site de Tertre reste un maillon important au sein du groupe avec des marchés porteurs et des segments en plein essor.

Les mois qui viennent confirmeront l'évolution de dénomination du site et définiront les nouveaux pôles stratégiques du Groupe.

### **EHS**

La gestion de la crise sanitaire continue de suivre les directives et obligations édictées par les Autorités.

Nous continuons d'avoir régulièrement des cas positifs sur le site avec une gestion la plus adéquate possible des quarantaines.

Le plan d'accès et de circulation au sein du zoning se poursuit avec les sociétés Yara et Dow

De nombreux essais pilotes sont toujours menés afin de traiter nos bassins de décantation. Principalement des essais de pompage de boues, ainsi que de filtration de celles-ci.

Une nouvelle campagne de traitement des boues devrait être entamée d'ici peu.

Un audit FCA a été effectué début mai et n'a généré aucune action corrective.

Toutes les nuisances signalées au poste de garde ont été transmises par les agents G4S aux différentes entreprises. En interne, les 5 nuisances sonores signalées en avril (16-28-29) et mai (18) ont été analysées de manière concertée avec la production (localisation de la plainte, relevé des conditions météorologiques, relevé des ateliers arrêt/démarrage, dysfonctionnement ...).

Mi-avril (16) et mi-mai (18), nos installations fonctionnaient à allure réduites suite à des arrêts d'ateliers YARA. Le 20 avril, les ateliers ont été mis à l'arrêt par une coupure de l'alimentation électrique du zoning. Après redémarrage, elles ont fonctionné normalement jusqu'à la fin du mois. Nous n'avons connu de dysfonctionnement particulier ni d'incident pouvant générer des nuisances sonores.

### **Activités**

Les mois de mars et d'avril ont vu nos activités de production réduites, principalement en lien avec un arrêt de maintenance planifié chez Yara.

Ce fut particulièrement complexe à organiser, certains de nos produits étant en haute saison de ventes.

Des arrêts non prévus ont également perturbés la production du mois de mai.

Comme pour la majorité des sociétés, l'augmentation et la volatilité des coûts énergétiques continuent d'avoir un impact majeur sur la rentabilité de nos fabrications.

La situation est analysée régulièrement avec tous nos fournisseurs et nos clients afin de maintenir des rendements adéquats.

Des augmentations de prix de vente de nos produits restent indispensables afin d'assurer des résultats compétitifs.

Plusieurs demandes d'investissement sont en cours d'approbation.

Elles doivent nous permettre de fiabiliser nos lignes de production et de rénover plusieurs installations.

En particulier, nous travaillons sur la sécurisation de nos cuves, de nos installations électriques, de nos canalisations et sur notre productivité.

Il est toujours prévu d'entamer le démantèlement de notre plateforme bioxyde de Mn au cours du dernier trimestre 2022.

Une nouvelle plateforme, construite à l'identique, doit être installée en deuxième partie d'année 2023.

### **Emploi**

De nouvelles fonctions sont ouvertes en EHS, en Maintenance et en Production

### **-Pour YARA**

Messieurs WARZEE et BURTON présentent la note pour YARA.

### **Sécurité :**

Depuis la dernière commission, nous n'avons pas eu d'accident chômant.

L'arrêt de maintenance d'U3, SNA et SNM s'est clôturé début avril sans accident chômant. La réunion quotidienne dédiée uniquement à la sécurité avec les responsables des contractants et de Yara permet d'atteindre un bon niveau de maîtrise de la sécurité du personnel et des opérations.



Le 28 avril s'est tenu le Safety Day, journée internationale de la prévention des accidents de travail et des maladies professionnelles. A cette occasion, Yara a organisé pour son personnel et ses contractants des activités de sensibilisation et de formation sur les dangers présents sur le site (travail en hauteur, consignation des équipements, équipe d'intervention, danger des produits chimiques).

Les 28 et 29 juin, un don de sang est organisé dans les bâtiments de Yara Tertre. Les entreprises voisines sont informées pour une éventuelle participation.

Nous préparons un exercice ALEX avec le bureau de sécurité du Gouvernement provincial du Hainaut. Celui-ci est programmé le 30 juin.

### **COVID-19 :**

Pas d'arrêt d'activité, pas de chômage économique.

Nous continuons la gestion active du COVID avec tests préventifs sur site pour le personnel en concertation avec la Médecine du travail et les contractants (permanence autotests rapides).

### **Environnement :**

Plaintes : 04 plaintes déposées au mois d'avril et 02 au mois de mai par un habitant de Sirault et d'Hautrage dénonçant des nuisances sonores. Une plainte pour odeur au mois de mai.

L'information a été relayée en interne et aux autres entreprises du zoning.

- Au cours du mois d'avril, après vérification auprès des responsables de production des unités de Yara, aucune perturbation notable du procédé ou activités particulières au sein des installations n'a eu lieu. Le Boosting UDHE2 a cependant été remis en service semaine du 15 avril mais les manœuvres de redémarrage ont stoppé avant le samedi, jour de réception de la plainte.

- Une plainte pour odeur de colle au mois de mai rapidement traitée par la société Advachem.

- Le jour du dépôt des plaintes au mois de mai, toutes les unités du secteur E (acide et nitrate) étaient à l'arrêt depuis quelques jours.

L'unité NH3 était à allure stable et n'a pas rencontré de perturbation particulière.

### **Permis d'environnement**

Bruit

- Expertises structurelles des installations sensibles en janvier - mars 2022 et analyse de la faisabilité technique vs coûts en avril 2022.

- Recalcul des émissions de bruit tenant compte des conclusions des analyses structurelles par l'organisme agréé (en cours).

Eaux de rejet

- Finalisation des accords entre Yara et le partenaire en charge de la construction et des opérations de la STEP en cours. Réunion de lancement sur la préparation du permis d'environnement prévue début juin avec l'ensemble des partenaires.

Pollution de sol

- Finalisation des compléments de l'étude de sol demandés par la DAS le 01/04/2022. Instruction en cours.

Air

- Aucune déviation notable constatée des systèmes d'abattement des unités (fonctionnement normal)

Projets Seveso

- Visite de la Cellule RAM concernant le projet de déplacement des stockages d'acide nitrique concentré (condition du permis) et la validation de l'étude de sûreté préliminaire le 28 avril 22.

## **Production :**

Le prix du gaz naturel reste toujours très élevé à la suite de la guerre en Ukraine. Néanmoins, l'augmentation des prix de ventes de l'engrais et des produits industriels (exceptés le MICET) sur le marché permet des marges suffisantes pour assurer le maintien de la production du site de Tertre. L'usine garde donc, pour le moment, l'autorisation de rester en service malgré le prix de gaz élevé mais Yara Tertre n'a aucune visibilité sur la durée des opérations à moyen terme.

Le 25 mars, le Reforming a déclenché totalement à la suite de la perte d'une pompe d'alimentation d'eau de chaudière. L'unité d'acide nitrique Dupont a également été perturbée et s'est arrêtée dans la foulée. Les équipes techniques n'ont pas trouvé de causes probantes à cette anomalie.

L'unité d'ammoniac a été démarrée le 27/03 et l'unité Dupont le 28 mars dans la foulée.

L'usine a terminé l'arrêt planifié (turnaround) légal sur les unités de l'acide nitrique Uhde 3, SNA et SNM le 3/04 et ces unités ont été remises en service dans la foulée.

Le 20 avril, un black-out a coupé complètement l'alimentation électrique générale de l'écozonage de Tertre. Toutes les unités de production de Yara Tertre ont déclenché par manque de courant électrique. Toutes les protections de sécurité de procédé ont fonctionné correctement et ont mis les diverses unités en sécurité. Les opérateurs ont également bien réagi et la salle de crise a été mise en service pour communiquer avec les différentes parties intéressées.

Il n'y a pas eu d'émanation de produits chimiques durant le black-out.

L'origine du blackout provient d'une intervention de maintenance de la société Elia sur le transformateur principal alimentant l'écozonage. Des discussions techniques sont en cours avec la société Elia pour comprendre la cause et éviter sa récurrence.

Les unités de l'usine ont été redémarrées dans la foulée de l'évènement excepté l'unité de production d'acide nitrique Dupont qui a subi des dommages mécaniques au niveau de la machine tournante. L'usine restera donc avec une allure de production réduite tant que les réparations de l'unité Dupont ne sont pas terminées (estimation fin du mois de juillet).

En réponse à Monsieur ERGOT, Monsieur WARZEE indique que le Blackout n'a duré qu'environ 40 minutes.

Madame GILMONT signale avoir été interpellée pour des nuisances sonores par des riverains de la Rue Pierre Gallet à Villerot mais aussi sur l'installation de silencieux.

En réponse à cette dernière, Monsieur WARZEE explique qu'une étude technico-économique a été réalisée, le remplacement de deux silencieux a été anticipé et on peut observer une diminution significative du bruit. YARA reviendra vers la commission dès qu'elle disposera des informations de l'autorité compétente. Ladite étude est en cours de validation au niveau de la Cellule Bruit.

En réponse aux riverains et plus particulièrement à Monsieur LELOUX, Monsieur BURTON précise que YARA a remis ladite étude à l'administration en temps et en heure. Le dossier est actuellement à l'étude au niveau de la Cellule Bruit.

Monsieur POTTIEZ signale qu'il a l'impression que la procédure est longue et trouve que YARA n'est pas pro-actif mais plutôt laxiste. 3.2.2- Conditions particulières du Permis d'environnement de 1998.

9.5 Valeurs guides VG les mêmes normes qu'aujourd'hui 55-50-45.

9.6 Normes acoustiques: application des valeurs guides.

-Dans un délai de 18 mois à dater de la notification du présent arrêté, l'exploitant propose à l'autorité compétente et au directeur du centre compétent de la D.P.P.G.S.S. un plan d'assainissement, à savoir une étude technico-économique évaluant la faisabilité d'investissements visant à la réduction des émissions sonores.

Ou en est-on de cette étude ?

De plus depuis 2002 l'entreprise sait très bien que la réalisation d'une étude technico-économique lui sera imposée lors de toute nouvelle demande de permis.

*L'Arrêté gouvernemental wallon du 4 juillet 2002 - Art. 26. § 1er. Pour les établissements existants, qui, au moment de l'introduction du dossier, ne satisfont pas aux valeurs limites du tableau 2 en annexe, le permis d'environnement ou le permis unique impose la réalisation d'une étude technico-économique évaluant la faisabilité d'investissements visant à la réduction des émissions sonores et les niveaux de bruit prévisionnels qui en découlent.*

Monsieur WARZEE précise que YARA n'attend pas l'étude technico-économique pour avancer mais attend de connaître les obligations qui seront fixées par l'administration. YARA respectera les conditions qui seront imposées par l'autorité.

Monsieur PRIMOSIG précise qu'il n'y a pas dans ce cadre de délais de rigueur et qu'actuellement le dossier est à l'étude au niveau de la Cellule Bruit.

Messieurs POTTIEZ et LELOUX s'interrogent sur la durée et trouve que cela traîne.

Monsieur PRIMOSIG indique qu'il interrogera l'administration à ce sujet et attire l'attention de l'assemblée sur l'article 26 §3 et 4 de l'Arrêté du Gouvernement wallon du 04 juillet 2002 fixant les conditions générales d'exploitation des établissements visés par le décret du 11 mars 1999 relatif au permis d'environnement (dont extrait ci-dessous).

*Art. 26. §1 . Pour les établissements existants – AGW du 1 juillet 2010, art. 23, qui, au moment de l'introduction du dossier, ne satisfont pas aux valeurs limites du tableau 2 en annexe, le permis d'environnement ou le permis unique impose la réalisation d'une étude technico-économique évaluant la faisabilité d'investissements visant à la réduction des émissions sonores et les niveaux de bruit prévisionnels qui en découlent.*

*§2. L'étude est établie avec la collaboration d'un laboratoire ou organisme agréé sur base de l'arrêté du Gouvernement wallon du 1 juillet 2010 relatif aux conditions et modalités d'agrément des laboratoires et ou organismes en matière de bruit – AGW du 1 juillet 2010, art. 24. L'étude est approuvée par et l'organisme agréé.*

*§3. L'étude est déposée auprès du fonctionnaire technique dans le délai fixé par le permis d'environnement ou le permis unique. Sur base de l'étude, le fonctionnaire technique propose à l'autorité d'adopter des conditions particulières complémentaires, fixant la nature des travaux d'assainissement, leur délai d'exécution et les valeurs limites définitives des niveaux de bruit. **Ces limites peuvent être supérieures aux valeurs du tableau 2 en annexe.***

*§4. Si une étude a été imposée par le permis d'environnement ou le permis unique et dans l'attente de la réalisation des travaux d'assainissement et de la mise en application des valeurs limites définitives, **une tolérance de 10 dB(A) est appliquée aux valeurs limites du tableau 2 en annexe.***

Il n'y a plus de questions ou de remarques.

**En ce qui concerne les signalements de nuisances enregistrés au poste de garde depuis la dernière réunion (24/03/2022) :**

-16/04/2022 à 8h20 - Hautrage (Drève Royale) – Signalement de nuisances sonores depuis

plusieurs jours – surtout de nuit.

-28/04/2022 à 6h45 et 7h45 – Sirault (Rue Max Eloy) – Signalement de nuisances sonores de nuit uniquement assimilées à un bruit de moteur d'avion.

-28/04/2022 à 6h40 – Hautrage (Drève Royale) – Signalement de nuisances sonores assimilées à un démarrage d'installation et/ou mauvaise mise à l'air.

-29/04/2022 à 7h15 – Hautrage (Drève Royale) - Signalement de nuisances sonores assimilées à un bruit d'avion et/ou mauvaise mise à l'air.

-09/05/2022 à 8h20 – Sirault (Rue Lenoir) – Signalement de nuisances olfactives assimilées à une odeur de colle.

-18/05/2022 à 00h40 – Hautrage (Drève Royale) - Signalement de nuisances sonores assimilées à un bruit de fond de nuit.

-18/05/2022 à 8h20 – Sirault (Rue Lenoir) – Signalement de nuisances olfactives assimilées à une odeur de colle.

Les différents signalements repris ci-dessus ont fait l'objet d'un enregistrement au poste de garde. Pour rappel, toutes les nuisances signalées au poste de garde 065/ 764 695 (24h/24-7j/7) sont, depuis septembre 2021, transmises par les agents G4S aux différentes entreprises du zoning membres de cette commission à savoir YARA, PRINCE, RENEWI, DOW, ADVACHEM. Il n'est nullement question de demander un retour concerté au plaignant et/ou à la commission. Cependant cela permettra, au besoin, à chaque entreprise de traiter les plaintes indépendamment et le cas échéant de prendre les mesures qu'elle jugera utiles et d'en informer les autres.

En ce qui concerne le suivi, les informations sont reprises dans la note des entreprises ci-avant et plus spécifiquement notamment dans les parties ADVACHEM, PRINCE MINERALS et YARA.

La Ville de Saint Ghislain par l'intermédiaire du service environnement indique n'avoir reçu aucun autre signalement.

Les riverains signalent avoir perçu du bruit provenant du zoning. Monsieur POTTIEZ indique avoir entendu des bruits intermittents généralement entre 23h00 et 7h00.

Monsieur DEGAND remercie le président pour le rappel effectué lors de la réunion précédente concernant la différence entre « Plainte » et « signalement d'une nuisance » ainsi que le pour le récapitulatif des différents points contacts possibles.

Le président rappelle que les voies de communication et les différents canaux possibles à savoir le Service environnement de la Ville, le poste de garde, la Plateforme web de Yara, les représentants des riverains sans oublier de préciser la nature du problème ou la question, le lieu, la date et l'heure. Le signalement de nuisances s'effectue sans préjudice au prérogatives du département de la Police et des Contrôles (DPC). Il précise que la Commission "Sécurité Environnement" du zoning n'est pas un organisme de contrôle, les Procès-Verbaux de ladite Commission ne sont pas des documents au sens « Police », elle enregistre l'historique du signalement des nuisances et les actions prises par les entreprises.

Il n'y a plus de questions ou de remarques sur ce qui précède.

**Quatrième point:**  
**Fonctionnement, Prochain ordre du jour**

A la demande de Madame QUENON, un point spécifique concernant le débriefing à froid de l'exercice BOREX sera inscrit à l'ordre du jour de la réunion du 19/09/2022.

L'assemblée marque son accord, il n'y a pas d'autre point particulier à mettre à l'ordre du jour de la réunion suivante.

L'ordre du jour de la prochaine réunion sera donc le suivant :

1. Accueil: présences, approbation du procès-verbal de la réunion précédente, calendrier des réunions;
2. Exercice Seveso – Zoning de Tertre Hautrage Villerot (Bureau de sécurité de la Province de Hainaut) synthèse des conclusions du débriefing à froid de l'exercice BOREX.
3. Dernière nouvelles, autorisations, projets, incidents, nuisances
4. Fonctionnement, prochain ordre du jour
5. Divers

Les points complémentaires éventuels doivent parvenir à Monsieur GRIGNARD, au plus tard un mois avant la réunion, le cas échéant ils seront intégrés dans les divers.

**Cinquième point:**  
**Divers**

Il n'y a pas de divers.

Le président clôture la séance et remercie l'ensemble des participants.

---